

Le secrétariat élèves

Affaire suivie par :
Secrétariat Collège
Tél : 05.62.09.00.24.
Mél : 0320025d@ac-toulouse.fr
27 avenue des Pyrénées
32110 NOGARO

**DOSSIER D'INSCRIPTION
COLLÈGE**

Je soussigné(e), Mme, M.

Déclare inscrire pour la rentrée prochaine mon enfant en classe de :

NOM : Prénom :

☞ A l'occasion de la rentrée scolaire, les élèves sont pris en photo afin d'alimenter le trombinoscope de l'établissement, pour un usage strictement interne durant l'année scolaire (logiciel d'absence, photos en conseil de classe...). En respect du droit à l'image de votre enfant, vous voudrez bien nous indiquer si vous autorisez ou non la prise de clichés : ☐ Autorise ☐ N'autorise pas.

Pour les élèves qui résident à NOGARO :

J'autorise mon enfant à effectuer seul les trajets domicile – collège : ☐ Autorise ☐ N'autorise pas.

☐ **J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et y adhérer**

L'inscription dans l'établissement implique automatiquement l'adhésion au règlement intérieur. Ce dernier, ses annexes et les chartes, sont consultables sur le site internet de l'établissement (ENT).

Aménagement(s) mis en place dans la scolarité antérieure et pour lequel (lesquels) les responsables légaux demandent le renouvellement :

- ☐ P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)
- ☐ P.P.R.E. (Programme Personnalisé de Réussite Educative)
- ☐ P.A.P. (Plan d'Accompagnement Personnalisé)
- ☐ P.P.S. (Projet Personnalisé de Scolarisation : avec notification M.D.P.H.)

Merci de joindre une copie des documents ayant permis la mise en place des aménagements obtenus au dossier d'inscription (ex : notification MDPH, bilans orthophoniques, ...) sauf si déjà transmis.

A le

Signature du ou des responsables légaux :

Signature de l'élève :

Pièces obligatoires :

- ☞ Fiche de renseignements jointe
- ☞ Photo d'identité
- ☞ Photocopie du livret de famille et/ou du jugement de divorce
- ☞ Attestation d'assurance scolaire (à remettre au plus tard le jour de la rentrée)
- ☞ Fiche intendance accompagnée des pièces demandées (RIB + mandat SEPA)
- ☞ Pour les élèves de 3°, fournir une copie de carte d'identité en cours de validité.
- ☞ Un chèque de 5 € à l'ordre de l' A.E.C.S.A. (Association des Elèves de la Cité Scolaire d'Artagnan) pour adhésion à l'association, accès au Foyer des élèves, achats de jeux, financements projets d'élèves, aides aux sorties et voyages...

En cas de changement de coordonnées en cours d'année (adresse postale, téléphone, mail ...), veuillez nous communiquer rapidement les informations soit par courrier, soit directement sur ÉDUCONNECT.

☞ Transport scolaire : <https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire-gers>



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées** dans le cadre de **l'exécution d'une mission d'intérêt public** au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6ème, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée.

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courrier, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75357 PARIS CEDEX 07.*

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026-2027

Formation : Classe :

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) :

Sexe* : F ☐ M ☐

Nom d'usage (2) :

Né(e) le* : _/ _/ _

Prénom 1* (3) :

Prénom 2 :

Prénom 3 :

Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : _ _ _

Commune de naissance* (4) :

Nationalité* :

L'élève habite* (5) : Chez

Ou possède sa propre adresse :

Code postal : _ _ _ _ _

Commune :

Pays :

@ Courriel :

 Domicile :

 Travail :

 Mobile :

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire

(2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil

(4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : pour les élèves nés en France

(5) *L'élève habite* : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un *représentant légal* détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* :

A contacter en priorité : ☐

Ce *lien* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Nom de famille* :

Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom d'usage :

Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : _ _

(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ _

Commune* :

Pays* :

@ Courriel :

 Domicile :

 Travail :

 Mobile :

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : ☐

de recevoir des SMS : ☐

Lien avec l'élève* :

A contacter en priorité : ☐

Nom de famille* :

Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom d'usage :

Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : _ _

(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ _

Commune* :

Pays* :

@ Courriel :

 Domicile :

 Travail :

 Mobile :

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : ☐

de recevoir des SMS : ☐

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

A contacter en priorité : ☐

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : _____

Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille* : _____

Nom d'usage : _____

Prénom* : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____

Commune* : _____

Pays* : _____

@ Courriel : _____

 Domicile : _____

 Travail : _____

 Mobile : _____

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : ☐

de recevoir des SMS : ☐

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : _____

Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille* : _____

Nom d'usage : _____

Prénom* : _____

 Domicile : _____

 Travail : _____

 Mobile : _____

J'accepte de recevoir des SMS : ☐

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Attention : les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés.

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**. Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

☐ Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse.

☐ Non, je refuse.

Vous-même :

Nom de famille* (1) : _____

Nom d'usage (2) : _____

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* : _____

Département de naissance* (4) : __-__ Commune de naissance* (4) : _____

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : _____

Sa civilité* : Mme ☐ M. ☐

Son nom d'usage (2) : _____

Son prénom 1* (3) : _____ Son prénom 2 : _____ Son prénom 3 : _____

Sa date de naissance* : __/__/____ Son pays de naissance* : _____

Son département de naissance* (4) : __-__ Sa commune de naissance* (4) : _____

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire

(2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil

(4) *Département* (ex : 075) et *commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __/__/____

Signature :

4/4

FICHE INTENDANCE

Ce document est à joindre au dossier d'inscription de votre enfant, **accompagné impérativement d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**

NOM :

Prénom :

Classe (à la rentrée) :

1- TARIFS ET CHOIX DU FORFAIT

Les tarifs sont forfaitaires.



Si vous souhaitez changer de régime à la rentrée, vous avez jusqu'au **15 septembre** pour adresser votre demande écrite à l'intendance. **Aucune modification de forfait ne sera acceptée en cours de trimestre**, elle devra être demandée au cours des 15 premiers jours de chaque trimestre.

Veuillez cocher le régime souhaité pour votre enfant :

		janvier/mars	avril/juin	sept/décembre
☐	Demi-pensionnaire 4 jours	155.40 €	114.70 €	203.50 €
☐	Demi-pensionnaire 5 jours	192.40 €	148 €	251.60 €
☐	Interne 2 nuits (lundi et jeudi soir)	287.49 €	205.96 €	373.33 €
☐	Interne 3 nuits (lundi, mardi et jeudi soir)	392.62 €	286.42 €	507.02 €
☐	Internat complet (Internat fermé du vendredi soir au lundi matin, et veille de jours fériés)	450.60 €	354.51 €	592.84 €
☐	Externe	Pour les DP4 : Repas du mercredi à réserver et payer la veille : 4.50 €		

2- REGLEMENT

Les trimestres sont dus en début de période, à réception de la facture. Voici les différents moyens de paiement proposés :

- En souscrivant au prélèvement mensuel
 -  Si vous étiez déjà en prélèvement, celui-ci se poursuit, vous n'avez rien à faire.
 -  Si vous souhaitez y adhérer, vous pouvez remplir le formulaire SEPA ci-joint + RIB
- Par télépaiement, en vous connectant sur Educonnect
- Par virement bancaire, en indiquant le nom de l'élève (compte et référence indiqués sur la facture = **Attention : comptes différents au collège et au lycée**)
- Par CB, directement à l'intendance
- **Les chèques ne sont plus acceptés**

3- ACCES AU SELF

Les lycéens peuvent accéder au self grâce à la carte jeune. Elle doit être commandée gratuitement **avant la rentrée** sur le site région www.cartejeune.laregion.fr. Cette carte permet également aux élèves de pouvoir rentrer dans l'établissement. Pour les collégiens, une carte self leur sera délivrée à la rentrée. **En cas de perte, l'élève devra s'acquitter auprès de l'intendance de 5 euros pour en obtenir une nouvelle.**

4- BOURSES NATIONALES

Les familles qui n'étaient pas boursières l'an passé et qui souhaitent faire la demande peuvent :

- Cocher la case « étude automatique du droit à la bourse » et remplir le paragraphe qui apparaît sur la fiche de renseignements du dossier d'inscription.
- Remplir le formulaire en ligne en se connectant au [portail Scolarité -Services](#)
- Demander le dossier papier à l'établissement.

NOM et Prénom du responsable financier :

Adresse mail où les factures seront adressées :

Date :

Signature :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : SDD-CORE / PRELEVEMENT REPAS

Nom :
Classe :
Badge :
Type de paiement :
- Paiement récurrent/répétitif **Oui**
- Paiement ponctuel **Non**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier désigné ci-dessous à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 78 ZZZ 485643

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Agent comptable de l'établissement Nom : COLLEGE D'ARTAGNAN Adresse : Avenue des Pyrénées Code postal : 32110 Ville : NOGARO

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :
Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Inscription au voyage scolaire A ARREAU Acte d'engagement

ELEVE : Nom : Pr nom :

Responsable l gal de l' l ve : Nom : Pr nom :

N (e) le :  

De nationalit  :

Classe :

Adresse :

T l phone :

Je reconnais avoir  t  inform (e) que le s jour   ARREAU se d roulera :

Du 16 au 18 septembre 2026

Pour un montant **maximum** de : **200     la charge de la famille**

Le bulletin d'inscription devra  tre rendu, au plus tard le **2 juillet**, en m me temps que le dossier d'inscription.

Le paiement de cette participation s'effectuera selon les modalit s de paiement si dessous :

- Par ch ques libell s   l'ordre du Coll ge D'Artagnan
- En esp ces ou carte bancaire, au service intendance de l' tablissement
- Par virement au compte Tr sor : COLLEGE D'ARTAGNAN, en pr cisant le **NOM de votre enfant**.
IBAN FR 76 1007 1320 0000 0010 0014 580 BIC TRPUFRP1 TG TPAUCH

Le versement d'un 1 r acompte de 100 Euros sera attendu au moment de l'inscription.

Le solde devra  tre r gl  d s r ception de votre facture finale, qui sera transmise au mois de Septembre.

Si vous rencontrez des difficult s de paiement, merci de nous contacter pour la mise en place d'un paiement  chelonn , ou pour remplir un dossier de demande d'aide.

ASSURANCE (obligatoire dans le cadre des activit s extra scolaires)

Compagnie d'assurance :

N  police d'assurance :

Allergies alimentaires :

Traitement m dical :

Fait  , le

D clare avoir pris connaissance du pr sent document et de la charte des voyages au verso.

Signature du responsable : pr c d e de la mention « Lu et approuv  »

**A RAPPORTER LORS DE L'INSCRIPTION
accompagn  du 1er versement**

Charte des voyages scolaires Cité scolaire de NOGARO

- Art. 1. La présente charte vise les sorties ou voyages facultatifs organisés pour le compte des élèves, sous l'autorité du Chef d'établissement, dans le cadre d'une action éducative et pédagogique.
- Art. 2. Ces voyages peuvent se dérouler tout ou partie sur le temps scolaire.
- Art. 3. Les voyages réglés par la présente charte sont organisés pour un ensemble cohérent d'élèves : classe ou groupe suivant le même enseignement, la même option....
- Art. 4. Ces sorties relèvent du service public de l'enseignement et à ce titre les dépenses et recettes liées à ces voyages ont un caractère public et sont retracées dans la comptabilité de l'établissement.
- Art. 5. Le programme annuel des voyages et sorties facultatives est soumis pour approbation au Conseil d'Administration, généralement au dernier CA de l'année scolaire pour l'année scolaire suivante.
- Art. 6. Chaque voyage fait l'objet d'une présentation en Conseil d'Administration, présentation qui précise les objectifs pédagogiques, l'organisation, le budget prévisionnel. Le Conseil fixe la participation des familles et le paiement peut s'effectuer en plusieurs fois, selon l'échéancier proposé par l'agent comptable.
- Art. 7. La gratuité s'applique pour l'ensemble des accompagnateurs. Les charges ne doivent pas être supportées par les familles. Leur financement sera prévu sur le budget de l'établissement (subventions diverses, ressources propres, etc.)
- Art. 8. Les familles sont informées par écrit de l'organisation d'un voyage et un formulaire d'inscription leur est remis, ainsi que la présente charte. Le formulaire précise les montants et les échéances du paiement. Le retour du formulaire vaut engagement.
- Art. 9. Les sommes perçues seront intégralement remboursées aux familles dans les cas suivants :
- a) En cas d'annulation du voyage par l'établissement.
 - b) En cas d'exclusion temporaire ou définitive d'un élève de l'établissement durant la période choisie pour le voyage.
 - c) Sur production de justificatifs en cas de maladie ou raison familiale grave.
 - d) Dans tous les autres cas les sommes perçues restent acquises à l'établissement. Le chef d'établissement peut exceptionnellement autoriser le remboursement au vu du sérieux du motif.
- Art. 10. Un bilan financier des voyages sera présenté en conseil d'administration.
- Art. 11. Après réalisation du voyage, dans le cas exceptionnel où la participation des familles serait excédentaire par rapport aux dépenses réelles engagées, conformément à la réglementation :
Si l'excédent dépasse 8 € par famille, l'établissement reverse aux familles le trop-perçu.
Dans le cas contraire l'excédent reste acquis à l'établissement, sauf demande expresse de la famille dans les trois mois suivant le retour.

A conserver par la famille

Charte des voyages scolaires Cit  scolaire de NOGARO

- Art. 1. La pr sente charte vise les sorties ou voyages facultatifs organis s pour le compte des  l ves, sous l'autorit  du Chef d' tablissement, dans le cadre d'une action  ducative et p dagogique.
- Art. 2. Ces voyages peuvent se d rouler tout ou partie sur le temps scolaire.
- Art. 3. Les voyages r gl s par la pr sente charte sont organis s pour un ensemble coh rent d' l ves : classe ou groupe suivant le m me enseignement, la m me option....
- Art. 4. Ces sorties rel vent du service public de l'enseignement et   ce titre les d penses et recettes li es   ces voyages ont un caract re public et sont retrac es dans la comptabilit  de l' tablissement.
- Art. 5. Le programme annuel des voyages et sorties facultatives est soumis pour approbation au Conseil d'Administration, g n ralement au dernier CA de l'ann e scolaire pour l'ann e scolaire suivante.
- Art. 6. Chaque voyage fait l'objet d'une pr sentation en Conseil d'Administration, pr sentation qui pr cise les objectifs p dagogiques, l'organisation, le budget pr visionnel. Le Conseil fixe la participation des familles et le paiement peut s'effectuer en plusieurs fois, selon l' ch ancier propos  par l'agent comptable.
- Art. 7. La gratuit  s'applique pour l'ensemble des accompagnateurs. Les charges ne doivent pas  tre support es par les familles. Leur financement sera pr vu sur le budget de l' tablissement (subventions diverses, ressources propres, etc.)
- Art. 8. Les familles sont inform es par  crit de l'organisation d'un voyage et un formulaire d'inscription leur est remis, ainsi que la pr sente charte. Le formulaire pr cise les montants et les  ch ances du paiement.
Le retour du formulaire vaut engagement.
- Art. 9. Les sommes per ues seront int gralement rembours es aux familles dans les cas suivants :
- e) En cas d'annulation du voyage par l' tablissement.
 - f) En cas d'exclusion temporaire ou d finitive d'un  l ve de l' tablissement durant la p riode choisie pour le voyage.
 - g) Sur production de justificatifs en cas de maladie ou raison familiale grave.
 - h) Dans tous les autres cas les sommes per ues restent acquises   l' tablissement. Le chef d' tablissement peut exceptionnellement autoriser le remboursement au vu du s rieux du motif.
- Art. 10. Un bilan financier des voyages sera pr sent  en conseil d'administration.
- Art. 11. Apr s r alisation du voyage, dans le cas exceptionnel o  la participation des familles serait exc dentaire par rapport aux d penses r elles engag es, conform ment   la r glementation :
Si l'exc dent d passe 8   par famille, l' tablissement reverse aux familles le trop-per u.
Dans le cas contraire l'exc dent reste acquis   l' tablissement, sauf demande expresse de la famille dans les trois mois suivant le retour.

Le s jour   ARREAU se d roulera :

du 16 au 18 septembre 2026

pour un montant de : **200,00  maximum   la charge des familles**

- Par ch ques libell s   l'ordre du Coll ge D'Artagnan, encaiss  au mois de septembre
- En esp ces ou carte bancaire, au service intendance de l' tablissement
- Par virement au compte Tr sor : COLLEGE D'ARTAGNAN, en pr cisant le NOM de votre enfant.
IBAN FR 76 1007 1320 0000 0010 0014 580 BIC TRPUFRP1 TG TPAUCH

Le versement d'un **1 r acompte de 100 Euros** sera attendu au moment de l'inscription.

Le solde devra  tre r gl  d s r ception de votre facture finale, qui sera transmise au mois de Septembre.

Affaire suivie par :
Sylvie LECLERCQ
Tél : 05.62.09.00.24.

27 avenue des Pyrénées
32110 NOGARO

Nogaro, le 9 juin 2026

Le Proviseur

Aux parents des futurs élèves de 6ème

Objet : téléphone portable

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves de nos futurs élèves de 6ème

Au moment où votre enfant va passer de l'école primaire au collège, je viens par ce courrier, vous rappeler que l'usage des téléphones portables est interdit au collège. Rien n'impose donc d'équiper votre enfant d'un téléphone à l'entrée en 6ème, d'autant qu'il pourra toujours vous joindre par téléphone via la vie scolaire si nécessaire.

Plusieurs études ont été menées ces derniers mois, elles montrent la dangerosité des écrans pour les apprentissages, d'autant plus élevée que l'élève est jeune. Les recommandations préconisent :

D'interdire les écrans avant 3 ans

D'interdire les téléphones portables avant 11 ans

- D'interdire l'accès à internet avant 13 ans

D'interdire l'accès aux réseaux avant 15 ans

Ces recommandations vont à l'encontre des pratiques d'aujourd'hui. Et pourtant, au collège, nous observons :

- Dans l'utilisation des téléphones portables, des prises de photos dans les espaces cachés du collège, des photos qui peuvent finir sur les réseaux, sans que les adultes en soient informés, avec les conséquences que nous connaissons (non maîtrise de la diffusion, photos trafiquées, etc.)
- Dans l'utilisation des réseaux, avec une amplification des phénomènes d'harcèlement, puis de cyberharcèlement

Des risques de dépendance forte pour nos élèves, sommeil impacté, concentration moindre

Le collège organisera, tout au long de l'année, des séances de sensibilisation sur le bon usage des téléphones portables et des faisceaux. Laissons-leur prendre de la maturité avant de leur mettre entre les mains un objet qui peut les enfermer dans de mauvais usages.

Nous avons besoin de vous, de votre soutien, ensemble nous pouvons aider nos élèves à réussir leurs apprentissages, dans les meilleures conditions qu'il soit.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les parents d'élèves, mes sincères salutations.

Le Proviseur

Jean CHEVALIER

Liste des fournitures scolaires par niveaux, Collège d'Artagnan, NOGARO

Il faudra prévoir pour toutes les classes :

- 1 agenda
- 1 à 3 trousse : 5 tubes de colle, Crayons à papier, Gomme, stylos 4 couleurs / Stylos style BIC ou pilot friction /Crayons de couleurs/ feutres.
- Instruments de géométrie : Règle plate 20 cm, équerre plastique, compas avec mine, rapporteur plastique
- Calculatrice collège marque Casio conseillée
- Une clé USB
- EPS : tenue de sport adaptée, chaussures de sport (sneakers, baskets ville interdites), gourde avec le nom de l'élève dessus.
- Pour les élèves de 6emes et 5emes uniquement : Un cadenas (taille moyenne, achat conseillé en magasin de bricolage)

Si vous ne commandez pas le pack proposé par l'APEI, voici la liste des fournitures à acheter avant la rentrée

Fournitures	6emes	5emes	4emes	3emes
Grand cahier 24X32 96 pages	X6 1= SVT 1= hist-géo 1= Anglais 3= maths (petits carreaux)	X7 1= hist-géo 1= Anglais 3= maths (petits carreaux) 2= espagnol	X7 1= hist-géo 1= Anglais 3= maths (petits carreaux) 2= espagnol	X8 1= Anglais 3= maths (petits carreaux) 2= espagnol 1= SVT 1= hist-géo de 192 pages
Porte-vue 60 pages	X3 1= sciences-physique 1= Arts plastiques 1= musique	X4 1= sciences-physique 1= Arts plastiques 1= technologie 1= musique (Facultatif) 1= Latin	X4 1= sciences-physique 1= Arts plastiques 1= technologie 1= musique (Facultatif) 1= latin	X 4 1= sciences-physique 1= Arts plastiques 1= technologie 1= musique (Facultatif) 1= Latin
Classeur souple 21X29,7	X1 1= Français	X2 1= SVT 1= Français	X2 1= SVT 1= Français	X1 1= Français
Intercalaires	X1 1= français	X1 1= Français	X1 1= Français	X1 1= Français
Cahier de brouillon Petit format	X1	X1	X1	X1
Ardoise+ feutres véléda noir et bleu	0	X1 1= espagnol	X1 1= espagnol	X1 1= espagnol
Fiches Bristol 135x20 ou 148x21 (blanches ou colorées)	0	X1 1= SVT		
Arts plastiques <i>Le matériel peut resservir</i> Cahier de dessin 17x22 (petit format, Feuilles canson blanches 24x32)	X1	X1	X1	X1
1 pinceau fin 1 pinceau large Stylo feutre noir fin 5 tubes de gouache 1 colle liquide (tous matériaux)	X1 Arts plastiques	X1 Arts plastiques	X1 Arts plastiques	X1 Arts plastiques
Feuilles simples Grand carreaux, perforées	X1	X1	X1	X1
Pochettes plastiques transparentes pour classeurs	X1	X1	X1	X1



A.P.E.I.
Cité scolaire d'Artagnan
32110 NOGARO
apeicitesconogaro@gmail.com

Chers parents,

Afin de simplifier la rentrée scolaire des collégiens, l'A.P.E.I. vous propose de s'occuper des fournitures de vos enfants. Cette année, nous allons collaborer avec la papèterie Calipage à Saint Pierre du Mont.

COTE GENERAL :

Dans le pack « papèterie », vous aurez le matériel demandé par les professeurs. (1 coloris différent pour chaque matière, les cahiers auront une couverture « plastique »).

LES PACKS NE COMPRENNENT PAS LA TROUSSE EN ELLE-MEME NI LE CADENAS NI L'AGENDA NI LE PORTE-VUE POUR LE LATIN !

- **pack 6^{ème}** au prix de : **32€**
- **pack 5^{ème}** au prix de : **44€**
- **pack 4^{ème}** au prix de : **39€**
- **pack 3^{ème}** au prix de : **41€**
- **calculatrice** au prix de : **21€**
- **fournitures de trousse** comprenant 5 tubes de colle uhu / Crayons à papier x4 / Gomme / Stylo 4 couleurs (bic) + Instruments de géométrie (équerre plastique incassable / Compas avec mine (maped) / Règle plate 20cm incassable / Rapporteur plastique) / crayons de couleurs / feutres / clé usb 8go au prix de : **20€**

COTE SEGPA :

LES PACKS NE COMPRENNENT PAS LA TROUSSE EN ELLE-MEME NI LE CADENAS NI L'AGENDA

Pack trousse : 4 stylos (noir, bleu, rouge, vert) / 4 surligneurs (jaune, rose, vert, bleu) / 1 gomme BLANCHE / 1 aiguiser-crayon avec réservoir / 1 porte mine 0,5 / 1 règle plate 20 cm rigide / 4 colles UHU (8grs) / 1 paire de ciseaux / 2 correcteurs (sous forme souris) / 1 pochette de 12 feutres / 1 pochette de 12 crayons de couleurs / 1 équerre / 1 rapporteur / 1 compas porte mine

Pack papèterie 6^{ème} et 5^{ème} : 3 classeurs grand format à levier / 3 paquets de feuilles à grand carreaux simple / 3 paquets de feuilles à grand carreaux double / 3 paquets de pochettes plastiques / 3 jeux d'intercalaires / 4 chemises à rabats à élastique / 2 cahiers de brouillon / 1 Ardoise type VELLEDA (avec feutre) / 1 grand cahier format 24 x 32 – carreaux SEYES / Un porte-vues (60 pages) pour la musique / 2 portes-vue (minimum 100 vues)

Dans le pack papèterie 4^{ème} et 3^{ème} : 4 classeurs grand format à levier / 4 paquets de feuilles à grand carreaux simple / 4 paquets de feuilles à grand carreaux DOUBLE / 4 paquets de pochettes plastiques / 4 jeux d'intercalaires / 4 chemises à rabats à élastique / 2 cahiers de brouillon / 1 Ardoise type VELLEDA (**avec feutres**) / 1 grand cahier format 24 x 32 – carreaux SEYES / 2 portes-vue (minimum 100 vues)

LES PACKS NE COMPRENNENT PAS LA TROUSSE EN ELLE-MEME NI LE CADENAS NI L'AGENDA !

- **pack 6^{ème} et 5^{ème}** au prix de : **38€**
- **pack 4^{ème} et 3^{ème}** au prix de : **45€**
- **fournitures de trousse** au prix de : **14€**
- **calculatrice** (collège type **Casio fx 92**) au prix de : **21€**

Si vous êtes intéressés, merci de nous remettre le bon de commande ci-dessous avec votre règlement (si par chèque à l'ordre de l'A.P.E.I. et si en espèces merci de faire l'appoint) dans le dossier d'inscription de votre enfant.

Si vous avez besoin de joindre l'association, vous pouvez nous joindre
au 07.86.45.00.79 ou apeicitesconogaro@gmail.com

Aucune commande ne sera prise en compte sans le règlement complet et sans bulletin correctement rempli.

La commande sera à remettre au collège en même temps que votre dossier d'inscription. Après le 6 juillet, aucune commande ne sera prise en compte.

Votre règlement sera encaissé après la remise du pack.

Vous pourrez venir chercher vos commandes dans l'établissement le vendredi 28 août de 14h à 17h.

Le bureau de l'A.P.E.I.



BON DE COMMANDE FOURNITURES SCOLAIRES

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

CLASSE ANNEE PROCHAINE :

TELEPHONE :

MAIL :

Merci de cocher le pack souhaité et les options choisies.

☐ 6^{ème} GENERALE :

☐ 5^{ème} GENERALE:

☐ 4^{ème} GENERALE :

☐ 3^{ème} GENERALE:

☐ 6^{ème} SEGPA:

☐ 5^{ème} SEGPA:

☐ 4^{ème} SEGPA:

☐ 3^{ème} SEGPA:

☐ trousse Collège GENERAL :

☐ trousse Collège SEGPA:

☐ calculatrice :

TOTAL DE COMMANDE :

Règlement :

☐ espèces : Merci de faire l'appoint

☐ chèque : Nom sur le chèque :